

PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de La Plaine sur Mer

Par arrêté préfectoral n° 2012/BPUP/120 du **18 DEC. 2012**, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par la Commune de La Plaine sur Mer en vue de réaliser le dragage et le rejet en mer des déblais de dragage du port de la Gravette à La Plaine sur Mer, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu **du mardi 8 janvier 2013 au vendredi 8 février 2013**, soit pendant 32 jours consécutifs, dans la commune de La Plaine sur Mer.

M. Claude LACOUR, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Mme Marie-Gwénaëlle BOUREAU, animatrice de réseau, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléante.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de La Plaine sur Mer où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de La Plaine sur Mer.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie de La Plaine sur Mer aux jours et heures suivants :

- Le mardi 8 janvier 2013 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 17 janvier 2013 de 13h30 à 16h30
- Le jeudi 24 janvier 2013 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 29 janvier 2013 de 13h30 à 16h30
- Le vendredi 8 février 2013 de 13h30 à 16h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de La Plaine sur Mer pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : M. le maire de la Commune de La Plaine sur Mer, hôtel de ville, place Fort Gentil, B.P. 1602, LA PLAINE SUR MER, 44216 Pornic cedex.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.